

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2025

Présents : Sylvie GUISSSET - Bruno DEGENETAIS - Mireille GRONDONA - Frédéric SEGUIN - Claire D'AGOSTINO - Philippe MARCE - Catherine ROSIGUE

Absents excusés : Jean-Louis POLETTI procuration à Sylvie GUISSSET - David CHAUMEIL procuration à Frédéric SEGUIN - Nathalie LEBRUN procuration à Mireille GRONDONA - Bruno GIRARD procuration à Bruno DEGENETAIS - Jocelyne MOULIN procuration à Philippe MARCE

Secrétaire de séance : Mireille GRONDONA

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h56 sous la présidence de Madame SYLVIE GUISSSET, 1^{ère} adjointe au Maire

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Sentiers de randonnée : Demande de subvention auprès de PNR du Pilat et Région AURA
- Sentiers de randonnée : Validation de devis de réfection des sentiers de randonnée
- SDIS : Convention REMOcRA : : Gestion de la défense extérieure contre l'incendie
- Ecole : Enseignement de la Musique : Renouvellement de la convention avec les CMR
- Matériel-mobilier : Achat d'un réfrigérateur pour la SDF et de matériel pour la cantine scolaire
- Aire de jeu - City-Stade : Création de plateforme pour la pose de tables : Validation de devis
- Personnel communal : Validation de la prime de pouvoir d'achat
- Personnel communal : Règlement des heures complémentaires ou supplémentaires
- Personnel communal : CDG42 : Convention d'adhésion au service prévoyance
- Train rive droite du Rhône : Association AUTERVR demande de subvention

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir
- Questions diverses

- Délégations du Conseil Municipal au Maire

Madame Sylvie GUISSSET, 1^{ère} adjointe au Maire rappelle au conseil que des désaccords persistants sont apparus quant à l'exercice de certaines compétences déléguées.

Considérant une perte de confiance exprimée par une majorité des membres du Conseil Municipal, et afin de permettre un fonctionnement plus conforme aux orientations de l'équipe municipale, le retrait partiel, la modification ou conservation des délégations apparaît comme la solution la plus adaptée.

Ainsi, le Conseil Municipal, après échanges, décide, à la majorité : 10 voix pour, 1 contre, 1 abstention de restreindre les délégations du Maire.

- Sentiers de randonnée : Demande de subvention auprès de PNR du Pilat et Région AURA

Monsieur le Maire rappelle, au conseil que lors des intempéries survenues le 17/10/2024, plusieurs sentiers de randonnée ont été dégradés. Il est possible de demander des subventions auprès du parc du Pilat pour la prise en charge d'une partie des travaux.

Un devis a été fait par l'entreprise VALLIN pour un total de 16 800€.

Le conseil municipal propose de prendre une partie à la charge de la commune sans attendre les subventions afin de commencer rapidement les travaux.

Le sentier prioritaire à prendre en charge rapidement sans demande de subvention : sentier 3 repère 3 : 6 420€HT.

Demande de subvention pour le sentier 11 repère 5 en 2025 (4650€ HT) et pour les repères 1 - 2 - 4 (1130€ HT, 3260€ HT, 1420€ HT) en 2026.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Parc du Pilat et de la Région AURA. Il conviendra de voter au prochain conseil le devis pour les travaux sur le sentier 3 repère 3 pour 6 420€ HT.

- Sentiers de randonnée : Validation de devis de réfection des sentiers de randonnée

Madame Sylvie GUISSSET, 1^{ère} adjointe au Maire rappelle, au conseil que lors des intempéries survenues le 17/10/2024, plusieurs sentiers de randonnée ont été dégradés en différents endroits et sont difficilement praticables ; leur réfection est à prévoir.

Il est nécessaire de faire réaliser des travaux afin de les remettre en état ; un devis a été sollicité en ce sens auprès de l'entreprise VALLIN pour les travaux de réfection des sentiers de randonnée, pour un montant de 16 880€ HT soit 20 256 € TTC.

Le devis est présenté au conseil municipal ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- SDIS : Convention REMOcRA : : Gestion de la défense extérieure contre l'incendie

Madame Sylvie GUISSSET, 1^{ère} adjointe au Maire explique au conseil que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Loire vient de mettre en place une application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie baptisée REMOcRA DECI.

Cette application permet, en particulier, de suivre la gestion des poteaux incendie (PEI).

Cette application peut être mise, sans frais, à disposition des communes, il est pour cela nécessaire de signer une convention avec le SDIS pour en définir l'encadrement juridique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS.

- Ecole : Enseignement de la Musique : Renouvellement de la convention avec les CMR

Madame Sylvie GUISSSET, 1^{ère} adjointe au Maire rappelle, au conseil, que le marché de l'enseignement musical à l'école est assuré par les Centres Musicaux Ruraux (CMR).

Le coût de cet enseignement est pris en charge pour une partie par la Communauté de Commune du Pilat Rhodanien et pour autre partie par la commune.

Pour que les CMR puissent continuer d'assurer l'enseignement musical aux élèves de l'école de Saint Michel Sur, il convient de renouveler la convention avec les CMR l'année scolaire 2025-2026.

Le coût de cet enseignement est de 787,80 €TTC pour l'année.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le renouvellement de la prise en charge et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les CMR.

- Matériel-mobilier : Achat d'un réfrigérateur pour la SDF et de matériel pour la cantine scolaire

Madame Sylvie GUISSSET, 1^{ère} adjointe au Maire, explique au conseil municipal que suite à l'accroissement du nombre d'élèves inscrits à la cantine scolaire il convient d'acquérir du matériel supplémentaire : un nouveau réfrigérateur, de la vaisselle, un bac et chariot pour le lave-vaisselle ainsi que du mobilier (table et placard) pour la salle des enseignants.

Des devis estimatifs ont été établis pour l'acquisition de l'ensemble de ces matériels, leur montant global est de 3 000 €HT ; les devis sont présentés au conseil municipal pour validation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ces devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire.

- Aire de jeu - City-Stade : Création de plateforme pour la pose de tables : Validation de devis

Madame Sylvie GUISSSET, 1^{ère} adjointe au Maire rappelle au conseil que lors du conseil municipal du 23 mai 2025, il avait voté l'acquisition de trois tables à installer sur le terrain de l'aire de jeux. Afin que les tables soient posées de façon stable, il convient de faire réaliser des plateformes pour chacune de celles-ci.

Un devis a été sollicité à cet effet auprès de l'entreprise VALLIN ; le devis est présenté au conseil pour accord, son montant est de 3 490,00 €HT soit 4 188,00 €TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Personnel communal : Validation de la prime de pouvoir d'achat

À la suite d'un contrôle interne de la trésorerie, la commune a l'obligation de délibérer concernant la prime de pouvoir d'achat allouée aux agents municipaux.

- Personnel communal : Règlement des heures complémentaires ou supplémentaires

À la suite d'un contrôle interne de la trésorerie, la commune a l'obligation de délibérer concernant les heures complémentaires et supplémentaires allouées aux agents municipaux.

- Personnel communal : CDG42 : Convention d'adhésion au service prévoyance

N'ayant pas eu assez d'éléments, ce point est reporté au prochain conseil.

- Train rive droite du Rhône : Association AUTERVR demande de subvention

Madame Sylvie GUISSSET, 1^{ère} adjointe au Maire rappelle au conseil que Monsieur le Maire s'est exprimé, de façon favorable, à plusieurs reprises, à la réouverture aux trains de voyageurs de la voie ferrée rive droite du Rhône.

Les associations AUTERVR (Usagers des TER de la Vallée du Rhône et CUTPSA (Collectif des Usagers des Transports Publics du Sud-Ardèche) prévoient d'organiser un train spécial et festif, le 16 novembre 2025 entre Lyon et Bourg-Saint-Andéol en s'arrêtant dans les gares des communes de la rive droite du Rhône des départements du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche.

Afin de financer cette journée les associations AUTERVR et CUTPSA sollicitent les collectivités de ces départements à apporter leur soutien à ce projet en leur accordant une subvention exceptionnelle.

Oui, l'exposé de Madame Sylvie GUISSSET, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, apporte son soutien au projet et lui accorde une subvention de 300 €.

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir :

Une présentation des travaux en cours et à venir a été faite au conseil municipal

- Questions diverses :

Mme MOUNIER présente au conseil municipal, pour remettre en main propre une pétition pour la sérénité citoyenne suite à l'incident grave survenu le 26/05/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.